

HONORAIRES SUR PRESTATIONS IMMOBILIERES

En vigueur au 01/01/2020

TRANSACTION



APPARTEMENT, VILLA, PARKING ET GARAGE – Honoraires à la charge du Vendeur

Prestation de Qualité : Mise en vente du bien, reportage photo, multi diffusion du bien, Entremise et Négociation, visite du bien, rédaction du compromis, accompagnement et suivi de la vente jusqu'à la réitération de l'acte.

Pour les ventes en cas de succession ou tutelle les honoraires seront à la charge de l'acquéreur selon le même barème.

| Prix du bien | Honoraires TTC |
|---------------------------------|---|
| de 0 € à 100 000 € forfait de | 9 000 € |
| de 100 001 € à 200 000 € | 8% |
| de 200 001 € à 300 000 € | 7% |
| de 300 001 € à + 600 000 € | 6% |
| A partir de 600 001 € et plus | 5% |
| Pour les marchands de biens | 5% |
| Forfait Garage Parking et biens | Si prix inférieur à 30 000 € : 3 000 € Au-delà : 4 000 € |

Si plusieurs lots nous sont confiés à la vente les tarifs seront selon un devis

Important en cas de délégation de mandat les honoraires du détenteur du mandat s'appliquent.

DE MURS COMMERCIAUX-BUREAUX ET TERRAINS

| Prix du bien | Honoraires TTC |
|----------------------|----------------|
| de 0 € à 230 000 € | 10% |
| Au-delà de 230 000 € | 8% |

VIAGERS Tarif unique 6% TTC de la valeur vénale du bien

AVIS DE VALEUR Rapport écrit forfait unique 288 € TTC

Cet avis vous sera intégralement remboursé si la transaction du bien estimé est réalisée par notre agence

LOCATION - GERANCE décret du 01/08/2014

HONORAIRES DE GESTION :

Sur l'ensemble des sommes encaissées à la charge du propriétaire : pour une mission complète 8,40% TTC

Sur la base de la totalité des sommes quittancées

Honoraires de location à la charge de chaque partie (charge bailleur et locataire) :

Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail 10€ TTC / m² surface habitable (Zone Tendue)

Etat des Lieux appartements entrée et sortie 3 € TTC / m² surface habitable (Zone Tendue)

Frais de négociation et d'entremise (charge bailleur) :

Soit 4% du montant du loyer annuel hors charges (sans dépasser un mois de loyer hors charges)

Ces frais sont remisés à la première location lors de la conclusion du premier mandat de gestion.

Frais sur mise en place et rédaction de l'inventaire de locations meublées (charge bailleur) :

Du Studio au 3 pièces 100 € TTC

Au-delà sur devis

Honoraires complémentaires (charge bailleur):

Honoraires pour suivi travaux

60 € TTC / heure

Honoraires de gestion des Sinistres :

- Administrative : ouverture du dossier de sinistres d'assurance

65 € TTC / dossier

- Représentation à l'expertise, suivi et réception des travaux

60 € TTC / heure

Honoraires de gestion d'un dossier contentieux locataire

180 € TTC / dossier

Honoraires de gestion du suivi contentieux locataire

36 € TTC / heure

Honoraires sur prestations comptables exceptionnelles sur devis

Garantie des Loyers Impayés :

Taux de 2.70 % TTC de la totalité des sommes quittancées

Rédaction d'actes seuls (charge bailleur) :

Bail habitation 120 € TTC

Bail Commercial/professionnel 1200 € TTC

SYNDIC

Honoraires de Gestion / Lots courants 216 € TTC / lot principal

Avec minimum de perception de 1794 € TTC

TVA : taux en vigueur 20 % - Aucun horaire, aucun frais de quelque nature que ce soit (publicité etc...) n'est dû avant la conclusion d'un contrat

Mentions Légales : SARL au capital de 15 244.90 € - Siret 34137106000011 – APE 703 A – Membre FNAIM

Garantie GALIAN n°110422 Y Transactions Immeubles et Fonds de Commerce 120 000 € Syndic 1 000 000 € / Gestion 300 000 € CARTE

PROFESSIONNELLE CPI 0605 0000 008 921 délivrée par la C.C.I.